

Cette notice a été réalisée dans le cadre d'une revue de la littérature sur les jeux d'argent dans le domaine des sciences humaines. Il s'agit d'un projet du GREA, sur un mandat du PILDJ, réalisé sous la direction de Claudia Dubuis, docteure en anthropologie de l'Université de Neuchâtel.



Jeu d'argent : interdits, tabous, critiques

Pendant longtemps, les gouvernements ont longtemps opté pour une solution intermédiaire, en qualifiant (ou labellisant) le jeu d'argent comme une forme de vice pour apaiser les composantes sociales morales et, dans le même temps, en octroyant des petits monopoles à des organisations à but non lucratif à la condition qu'elles utilisent l'argent du jeu pour des « bonnes causes » et qu'elles ne stimulent pas de manière exagérée la demande. Quand les premiers casinos commerciaux sont apparus, ils ont été tout particulièrement régulés dans le but de protéger les citoyens, par exemple en limitant leur accès aux plus riches. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation paradoxale. D'un côté, depuis les vagues de légalisation des jeux d'argent et des casinos qui ont eu lieu les années 1980 un peu partout dans le monde, il existe une forte demande ainsi qu'une forte offre pour les jeux d'argent. Dans le même temps, cet ensemble de pratiques rencontre depuis toujours des condamnations sociales parce que désignées comme immorales et destructives. Trois grands registres de condamnation morale peuvent être dégagés.

L'interdit religieux

L'interdit religieux est souvent mis en avant pour expliquer la mauvaise image et l'opprobre moral qui a toujours entouré les pratiques de jeu d'argent. Certes, de nombreuses religions interdisent les pratiques de jeu d'argent et de hasard dans la mesure où, pour le dire vite, elles les ont assimilées dès leur origine à des procédures divinatoires : on a considéré que ces pratiques ne pouvaient en aucun cas se substituer à la volonté divine et qu'elles constituaient une forme de profanation. Par exemple, la loi islamique interdit explicitement les jeux de hasard et d'argent, les considérant comme étant des activités immorales dans la mesure où quelqu'un peut accumuler de la richesse sans aucun effort, alors qu'une autre personne en devient la victime. Dans la culture judaïque, la pratique abusive des jeux de hasard est condamnable (Suissa, 2005). Dans l'Occident chrétien, on assiste dès le XVII^e siècle, à une séparation entre la notion de hasard et de sacré, ou de jeu et de rituel, avec une explosion des jeux de hasard liée à l'apparition de pratiques commerciales, de la spéculation, puis des probabilités.

Critique d'un loisir ou d'un amusement de deuxième ordre

Nombreux sont les historiens qui ont montré la tendance des sociétés à discipliner les classes populaires et à normaliser leurs pratiques, en particulier les pratiques de jeu et/ou toutes celles qui n'entraient pas dans la logique des pratiques économiques productives. Par ailleurs, on retrouve dans les critiques adressées au jeu d'argent en tant que pratique de loisir une conception du divertissement pris au sens « pascalien », pour lequel toute forme de divertissement est une forme de passion superficielle dans laquelle le sujet se leurrerait lui-même, dans une forme d'aliénation. Au mieux, le jeu d'argent est considéré comme une activité sociale mineure. En réalité, un dualisme profond structure la pensée du loisir et influence la critique contemporaine portée sur l'artificialité du jeu et de ses espaces ainsi que sur la société du spectacle. Si le jeu

d'argent n'est plus directement désigné à l'opprobre, il est souvent assimilé à une forme d'activité de seconde zone, de loisir malsain menant à du désespoir. Autrement dit, le jeu d'argent aliènerait plus qu'il ne libère ; il ne serait qu'un simulacre d'activité. Cette conception très polarisée va se trouver répercutée dans des critiques opérant sur des lignes d'opposition entre authentique et inauthentique ; vrai et faux ; réel et irréel ; artificiel et naturel ; que l'on retrouve formulées autour d'autres formes de pratiques de loisir ou de pratiques désignées comme improductives.

Critiques d'ordre économique

Aujourd'hui, certains arguments présentés comme nouveaux émergent de vieux débats issus du XIX^e siècle et sont souvent porteurs de forts contenus moralisateurs eux aussi. Il s'agit, entre autres points, d'une dénonciation de toute forme de dépense improductive qui saperait l'éthique du travail et de l'épargne, ainsi que d'une critique de la menace de l'endettement et de la ruine des familles. Ces deux premiers arguments sont très importants tout au long du XIX^e siècle et se retrouvent dans les débats contemporains, tout particulièrement la prise en charge des problèmes sociaux liés aux dettes de jeu et au « surendettement ». Des critiques anticapitalistes portant sur la légitimité de l'économie du jeu d'argent sont également mobilisées. Les débats sociaux ou publics portent largement sur la logique redistributive à l'œuvre derrière la forte taxation des jeux par l'État.

In fine, les normes que les opposants anti-jeu portent aujourd'hui se situent dans cette continuité : plus qu'une attaque contre la dissolution des mœurs qu'entraînerait le vice du jeu, ce qu'elles visent et revendiquent réellement est la construction d'un loisir « sain » dans une économie dite acceptable.

© Claudia Dubuis, Institut d'ethnologie, Université de Neuchâtel, 2015

Pour en savoir plus :

Dubuis, Claudia

2016 *Un mouvement contre le jeu d'argent. D'un loisir controversé à un problème public (Vancouver 1994-2004)*. Neuchâtel : Editions Alphil – Presses universitaires suisses.

Suissa, Jacob A.

2005 «La construction d'un problème social en pathologie : le cas des jeux de hasard et d'argent». *Nouvelles pratiques sociales* 18, 1 : 148-161.